

ANNEXE 2

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU DIPLÔME DE L'ENS DE LYON

DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

L'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon nécessite la validation chaque année d'un plan d'études. En complément des exigences des plans annuels d'études, chaque étudiant devra valider durant sa scolarité à l'ENS de Lyon des activités complémentaires correspondant au minimum à 30 Crédits (crédits École ou ECTS) ; 15 de ces 30 Crédits devront obligatoirement être validés à la fin de la première année d'inscription au diplôme.

Chaque année, une fiche d'inscription pédagogique sera remplie par l'étudiant en lien avec son tuteur. Une activité validée par une note requiert une moyenne minimale de 10/20.

Programme de la 1^{ère} année.

Les activités suivantes sont obligatoires en première année de diplôme.

Compétences numériques.

Outils de la recherche en informatique (INFD3204)

Rédaction en LaTeX de documents et de supports de présentation orale ; introduction à la programmation. 3 crédits.

MCC : Contrôle continu 100%, dont évaluation d'un rapport et du diaporama de soutenance, et de rendus d'exercices de programmation. Pas de seconde session.

Pluridisciplinarité.

Au moins 4 Crédits.

Validation d'un cours pour non spécialiste (4 Crédits) ou, sous réserve que que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours, d'un ou plusieurs cours proposés par un autre département. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation de la formation constitutive de la première année (L3 ou « prémaster »).

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché.

Les cours du centre de langues ne sont pas validables à ce titre.

Formation à la recherche

Semaine sport-études (INFD3202)

3 Crédits. 5 jours.

Cette semaine hors des murs de l'École est l'occasion d'assister à des exposés scientifiques effectués par des chercheurs et enseignants-chercheurs. La semaine est organisée conjointement par les étudiants et l'équipe enseignante.

MCC : Évaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.

Visite d'un laboratoire de recherche (INFD3101)

2 Crédits. 2 jours.

Excursion dans un laboratoire d'informatique à l'extérieur de l'ENS de Lyon, organisée par le département d'Informatique.

MCC : Évaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.



Séminaire du département informatique (INFD3205)

3 Crédits pour le suivi tout au long de l'année. Environ 12 séances par an.
MCC : Évaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.

Rattrapage de la 1^{ère} année pour les étudiants admis directement en 2^{ème} année.

Les étudiants admis directement en deuxième année de diplôme ont un an pour rattraper le programme de première année. Les activités suivantes sont obligatoires, et le total des Crédits obtenus doit être au moins égal à 15.

Compétences numériques.

Outils de la recherche en informatique

Rédaction en LaTeX de documents et de supports de présentation orale ; introduction à la programmation. 3 crédits.

MCC : Contrôle continu 100%

Évaluation d'un rapport et du diaporama de soutenance, et de rendus d'exercices de programmation. Pas de seconde session.

Pluridisciplinarité.

Au moins 4 Crédits.

Validation d'un cours pour non spécialiste (4 Crédits) ou, sous réserve que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours, d'un ou plusieurs cours proposés par un autre département. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation de la formation constitutive de la deuxième année.

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché.

Les cours du centre de langues ne sont pas validables à ce titre.

Formation à la recherche.

Au moins 5 Crédits.

Visite d'un laboratoire de recherche (2 Crédits) ou suivi du séminaire du département (3 Crédits) ou prolongation du stage de M1 (nombre de Crédits dépendant de la durée du stage).

MCC : identiques aux modalités de contrôles des connaissances des activités correspondantes.

Liste d'activités proposées tout au long de la scolarité.

Participation à un concours de programmation « de type ACM » (INFD9002)

3 Crédits, après validation du directeur de département. **Non cumulable.**

MCC : Evaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.

Visite d'un laboratoire de recherche (INFD3101)

2 Crédits. 2 jours. Cumulable en cas de plusieurs visites.

MCC : Evaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.

Séminaire du département (INFD3205)

3 Crédits pour le suivi tout au long de l'année. Environ 12 séances par an.

MCC : Evaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.

Groupes de lecture (INFD9001)

3 Crédits.

Les groupes de lecture consistent en une douzaine de séances autour d'un thème proposé par des enseignants ou des chercheurs, au cours desquels les étudiants, rassemblés par groupes de six environ, seront amenés à faire deux exposés chacun sur un article de recherche ou un chapitre d'ouvrage.

MCC : Evaluation sur la base de l'assiduité. Pas de seconde session.

Séminaire étudiant (INFD9003)

Il s'agit d'un cours introductif organisé par et à destination des étudiants de deuxième année au moins. Il se compose de 12 séances de 2h dont 3 séances de TD, permettant de se familiariser à un sujet avancé, son langage et ses principales idées.

Le projet de séminaire (description et bibliographie) est construit par les étudiants, qui doivent obtenir l'accord d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur permanent d'un département ou d'un laboratoire de l'ENS de Lyon pour le superviser, et la validation du directeur de département.

3 crédits. **Non cumulable.**

MCC : contrôle continu 100%. Pas de seconde session.

Enseignements du département.

Nombre de Crédits du cours.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements du département peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si celles-ci ont été validées en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché.

Enseignements d'autres départements.

Nombre de Crédits du cours.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements d'autres départements peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si celles-ci ont été validées en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

Les cours du Centre de Langues de l'ENS de Lyon peuvent être validés à ce titre.

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché dans le département concerné ou au Centre de Langues.

Toute activité spécifique du diplôme de l'ENS de Lyon, commune à tous les départements.

ANNEXE 5

ANNÉE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200h de formation, dont 50h au moins en présentiel.

Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents¹. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la

¹ Par exemple, il est exclu d'effectuer deux stages pour lesquels l'organisme d'accueil est le CNRS, même si les deux stages se déroulent dans deux laboratoires différents.

durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites ci-après et servent de base à l'évaluation.

Convention de stage

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. La convention de stage est éditée pour signature une fois que l'inscription administrative est finalisée (frais d'inscription payés).

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

Séjour de recherche

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche

L'évaluation des stages de PLR au département d'informatique n'est sanctionnée ni par une note ni par un classement. Son objectif est d'effectuer un diagnostic sur les compétences acquises par l'étudiant en lien avec nos objectifs de formation (savoir, savoir-faire, savoir-être) et de faire le point sur le cursus de l'étudiant en lien avec son projet professionnel. Cette évaluation est donc à considérer comme une opportunité de valider les compétences acquises et d'identifier celles qui sont encore à perfectionner. Dans le même état d'esprit, un retour sur le déroulement des stages sera demandé aux encadrants, l'étudiant s'engageant à transmettre à l'encadrant de chacun de ses stages la grille d'évaluation qui lui sera fournie.

L'évaluation du PLR par le département d'informatique consiste en 4 items obligatoires. Chacun de ces items doit être réalisé et évalué favorablement par l'équipe pédagogique du département pour chaque stage pour une validation globale de l'année de PLR.

1- Mise en place du stage

L'objectif de cet item est de valider avec l'étudiant la pertinence et la cohérence de chacun des stages vis-à-vis des objectifs de la formation mais surtout vis-à-vis de son projet professionnel. Il sera demandé à l'étudiant de fournir un document d'au plus deux pages justifiant les raisons du choix du stage qu'il souhaite mettre en place, document contresigné par le tuteur. Aucune convention de stage ne sera établie sans que ce document ait été remis.

2- Contrôle à mi-stage

À mi-parcours de chacun des stages, un point en présentiel, audioconférence ou visioconférence sera à réaliser avec le tuteur de l'étudiant au sein du département. Ce sera l'occasion de faire un bilan intermédiaire du déroulement du stage et d'inciter l'étudiant à prendre du recul sur l'intégration de son stage dans son cursus et son projet professionnel. Les points suivants doivent impérativement être abordés, d'autres peuvent être ajoutés si nécessaire :

- Résultats majeurs obtenus ou en voie de l'être replacés dans leur contexte scientifique ;
- Bilan des activités scientifiques associées (séminaires de recherche suivis ou effectués, participation à des congrès, formations suivies, enseignements donnés, etc.).
- Expériences positives et difficultés rencontrées lors du stage ;
- Intégration du PLR dans le cursus et le projet professionnel (articulation avec le projet de doctorat, en particulier).

3- Rapport de fin de stage

L'étudiant doit fournir un rapport pour chaque stage de PLR, au format d'un article de conférence (environ 8 pages) ; ce rapport peut être un article rédigé dans le cadre du stage.

À cette occasion, l'étudiant mentionnera en outre si le travail effectué lors du stage a donné, ou va donner lieu à des communications : exposés, posters, articles, etc.

4- Entretien de contrôle en fin de chaque stage

Un entretien de 30 minutes, pouvant se dérouler en visioconférence, sera organisé avec le responsable des PLR du département à l'issue de chaque stage PLR. L'étudiant pourra aborder à la fois la nature de sa ou ses contributions ainsi que le déroulement du stage en lui-même. Il s'agit d'un échange et non d'une soutenance ; en particulier, aucune préparation spécifique n'est attendue.

ANNEXE 5 bis

ANNÉE « PROJET GRANDS CORPS »

DESCRIPTION

L'année « Projet Grands corps » est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend place en quatrième année du diplôme.

Le « Projet Grands corps » est l'aboutissement d'un parcours de préparation aux concours des Grands corps techniques de l'Etat (Armement, INSEE, Mines, Ponts), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le chargé de mission « Grands corps ».

Le nombre de place à ces concours étant très limité, l'accès à cette année de formation fait l'objet d'un *numerus clausus* : au plus dix normaliens par an peuvent s'inscrire dans ce cadre. Une commission présidée par le vice-président Etudes et constituée des chargés de mission « Formation et carrières en LSH », « Formation et carrières en SEE » et « Grands corps » examine en juin de chaque année universitaire les candidatures présentées sous couvert des directeurs de département.

L'année « Projet Grands corps » combine deux expériences professionnelles.

- La première permet à l'étudiant de s'engager dans une expérience de longue durée l'amenant à se confronter aux problématiques gérées par le corps visé, et peut se dérouler soit dans une administration publique, soit dans une entreprise. Cette expérience prend naturellement place au premier semestre de l'année « Projet Grands corps », pour permettre à l'étudiant d'en mûrir les leçons dans le cadre de la préparation finale de sa candidature ;
- La seconde, en lien avec l'identité de l'ENS de Lyon, est un stage de recherche dans la discipline de spécialité de l'étudiant ; ce stage peut prendre place dans un laboratoire académique, dans un service ayant une mission de recherche d'un organisme public, ou dans un laboratoire de R&D du secteur privé.

Chaque stage est d'une durée minimale de 4 mois, sans qu'un des deux puisse excéder 6 mois. Au moins cinq mois sont effectués hors du site Lyon-St-Etienne. Enfin, les deux stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts.

FORMATION ASSOCIEE

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h en présentiel. Cette formation est construite par le normalien, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands corps techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements extérieurs au site de Lyon-St-Etienne et fait l'objet d'un échange avec le chargé de mission « Grands corps ».

Les 150h de formation restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et le chargé de mission « Grands corps » ainsi, lors du stage de recherche, qu'avec le responsable PLR du

département concerné, ainsi que diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages et décrites dans la suite.

L'étudiant doit produire à l'issue de ce cursus des attestations d'assiduité. Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. **Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.**

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET GRANDS CORPS »

La validation de l'année PGC suppose la validation des divers éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, chacun des deux stages ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité. L'organisme responsable de la formation suivie doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation du stage en administration ou en entreprise

Le stage effectué en administration ou en entreprise fait l'objet d'un rapport présentant les activités et missions effectuées, tout en développant une réflexion sur l'apport du stage en lien avec les missions exercées au sein du grand corps technique concerné. Ce rapport est complété par une soutenance orale. Les deux éléments sont évalués conjointement par le chargé de mission « Grands corps » et le chargé de mission « Formation et carrières » du secteur concerné, ainsi que le directeur du département d'appartenance.

Evaluation du stage de recherche

Les modalités d'évaluation du stage de recherche de l'année « Projet Grands corps » au sein du département d'Informatique sont les mêmes que les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année « Projet long de recherche ». On renvoie à l'annexe 5 pour la description de ces dernières.